



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 29/02/2020
2^{ème} convocation

Extrait n°64

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 11

De Votants : 11

Abstention : 0

Objet : Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 25 février 2020, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le 29 février 2020 à 8 heures, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 février 2020

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, HOULAME ép Ahmed Aïda, ATTOUMANI Harouna, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Zaidani, ABDOU Mikidachi, HAIDAR Mohamed El Amine

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, MROIVILI Mohamed Moindjié, IBRAHIM SAID Maanrifa, AHMED-COMBO Ali, HAMADA Dhalane Patrick, ABDALLAH Said, HAMIDOU Mohamed Ali, Anchya BAMANA, MIKIDADI Madihali, BACAR Inchaty Soilihi,

A été nommé secrétaire de séance : **Monsieur Madi Said**

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget primitif de l'année N, l'ordonnateur peut, sur proposition de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

D'autoriser le président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de **653 146,67 € soit 12% du montant total des dépenses d'investissement du budget 2019**, selon le tableau ci-après dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020 de la 3CO :

Chapitre - libellés - natures	Crédits ouvert en 2019	Montant Autorisé avant le vote du BP 2020	Articles d'Imputation
003 - Extension du siège	407 059,61 €	100 000,00 €	2128 - 21318 - 2184
007 - Acquisition Matériels Information et de bureaux	50 000,00 €	13 146,67 €	2183
014 - Elaboration du PLU Intercommunal	148 483,25 €	35 000,00 €	2031
008 - Acquisition mobilier de bureau	50 000,00 €	40 000,00 €	2183 - 2184
048 - Réalisation du jardin de Chembenyoumba	378 821,74 €	50 000,00 €	2031 - 2138 - 2312 - 2312
030 - Marché de proximité de Mtsangamouji	1 250 000,00 €	50 000,00 €	2031 - 2138
054 - Acquisitions Immobilières	350 000,00 €	350 000,00 €	2111
050 - Plan Climat Air énergie Territorial	100 000,00 €	15 000,00 €	2031
TOTAL		653 146,67 €	

Et d'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres ont signé sur le registre.



Fait à Tsingoni, le 02 mars 2020

Le président de la 3CO

